

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-141 du 1^{er} juillet 2010 portant nomination auprès du groupe d'experts sur l'évaluation des risques des produits de tatouage à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030549S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 513-10-1 et suivants, L. 5311-1, R. 1311-1 et suivants, R. 513-10-1 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2005-93 en date du 25 mai 2005 modifiée portant création d'un groupe d'experts sur l'évaluation des risques des produits de tatouage à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe d'experts sur l'évaluation des risques des produits de tatouage, pour une période de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

M. KLUGER (Nicolas).
M. LE HEGARAT (Ludovic).
Mme MIELCAREK (Christine).
M. NESSLANY (Fabrice).
Mme PECQUET (Catherine).
M. ROUSSELLE (Christophe).
Mme SELLA (Odile).

Article 2

Mme PECQUET (Catherine) est nommée présidente du groupe d'experts.

Article 3

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} juillet 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT